



## L'informateur

### # 120 – le 27 février 2023

Bonjour à tous. Ce bulletin s'adresse principalement aux résidents de Ste-Christine d'Auvergne. À voir si la municipalité de Saint-Alban fera de même, mais ce n'est pas le cas pour le moment.

### Règlement concernant la location de résidence permanente à Sainte-Christine.

La municipalité de Ste-Christine d'Auvergne vous a fait parvenir, avec votre compte de taxes, une invitation à faire connaître votre avis concernant la location à court terme de résidences principales. Il s'agit d'une consultation en réponse à une nouvelle réglementation provinciale.

La location à court terme est actuellement interdite par souci de conservation de l'environnement du lac Clair et de son caractère paisible mais la municipalité doit adopter un nouveau règlement et pour ce faire, il est nécessaire qu'elle reçoive des avis en ce sens.

Nous vous suggérons le texte suivant à faire parvenir à [urbanisme@sca.quebec](mailto:urbanisme@sca.quebec) après y avoir ajouté vos coordonnées :

*En tant que propriétaire au lac Clair, je demande à la municipalité de Ste-Christine d'Auvergne de procéder à l'adoption d'un règlement visant à interdire la location touristique à court terme à l'intérieur de la zone du lac Clair (Rv-1).*

La date limite indiquée dans la correspondance est le 1<sup>er</sup> mars mais la municipalité a mentionné que nous disposons d'un délai supplémentaire de quelques jours.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette demande.

Vos administrateurs  
[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)